MAIRIE DE MALICORNE-sur-SARTHE - 72270

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 30 JANVIER 2023

Date de convocation : 24 Janvier 2023 Date d'affichage : 24 Janvier 2023

Nombre de conseillers, En exercice : **19** Présents : **15** Votants : **15**

L'an **deux mille vingt-trois**, **le trente janvier 2023 à vingt heures**, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Carole ROGER, Maire.

Etaient présents : Carole ROGER, Xavier MAZERAT, Nathalie LEMARCHAND, Cédric SAINT-JOURS, Véronique FERRAND, Philippe CHOQUET, Charles-André BOYER, Daniel GUÉRIN, Patrick MAUBOUSSIN, ~~Annie-Claude DUPUY~~, Fabienne BUCHOUD, Rémy COUSIN, Caroline LOURDELLE, Virginie MEUNIER, Jean-Michel RUELLE, Clélia CHOTARD, ~~Maïlys TAUGOURDEAU~~, ~~Franck LE NOË~~, ~~Ségolène BÉLANGER~~.

Etaient excusés : Annie-Claude DUPUY et Franck LE NOË.

Etaient absentes non excusées : Maïlys TAUGOURDEAU et Ségolène BÉLANGER

Elu secrétaire en application du Code Général des Collectivités Territoriales : Philippe CHOQUET

1°) OBJET : DESAFFECTION DES DEUX PARCELLES SECTION AE N°253 ET 254, CONSTRUCTION DES LOGEMENTS ADAPTES

Madame le Maire présente ce projet.

Les deux parcelles section AE N°253, (superficie de 791 mètres carrés) et AE N°254, (superficie de 849 mètres carrés), sont issues de la division de la parcelle section AE N°5 surface de 4.604 mètres carrés.

Ces deux parcelles sont destinées à la vente à Sarthe Habitat dans le cadre de la construction de 12 logements adaptés pour une superficie totale de 1.640 mètres carrés.

Pour information, le reste de la parcelle AE N°5 de 2.964 mètres carrés reste propriété de la commune et est classé dans la parcelle AE N°252.

Pour ce faire, elles doivent être au-préalable désaffectées du domaine public afin d'être vendues à Sarthe habitat.

Ces deux parcelles ne sont plus accessibles au public par la mise en place de barrières autour des parcelles.

Sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- autorise Madame le Maire à faire procéder à la désaffection des parcelles Section AE N°253 et section AE N°254.
- autorise Madame le Maire à signer tous les documents liés à cette désaffection.

POUR EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE, Carole ROGER

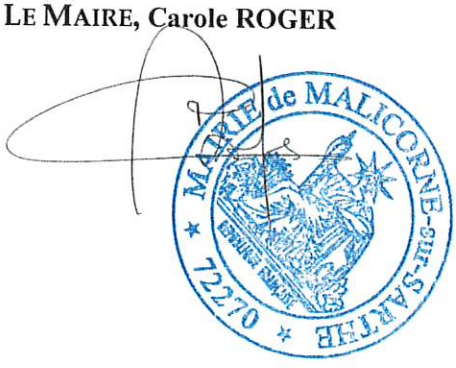

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
072-217201797-20230130-01-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 01/02/2023

MAIRIE DE MALICORNE-sur-SARTHE - 72270

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 30 JANVIER 2023

Date de convocation : 24 Janvier 2023 Date d'affichage : 24 Janvier 2023

Nombre de conseillers, En exercice : **19** Présents : **15** Votants : **15**

L'an **deux mille vingt-trois**, **le trente janvier 2023 à vingt heures**, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Carole ROGER, Maire.

Etaient présents : Carole ROGER, Xavier MAZERAT, Nathalie LEMARCHAND, Cédric SAINT-JOURS, Véronique FERRAND, Philippe CHOQUET, Charles-André BOYER, Daniel GUÉRIN, Patrick MAUBOUSSIN, ~~Annie-Claude DUPUY~~, Fabienne BUCHOUD, Rémy COUSIN, Caroline LOURDELLE, Virginie MEUNIER, Jean-Michel RUELLE, Clélia CHOTARD, ~~Maïlys TAUGOURDEAU~~, ~~Franck LE NOË~~, ~~Ségolène BÉLANGER~~.

Etaient excusés : Annie-Claude DUPUY et Franck LE NOË.

Etaient absentes non excusées : Maïlys TAUGOURDEAU et Ségolène BÉLANGER

Elu secrétaire en application du Code Général des Collectivités Territoriales : Philippe CHOQUET

2°) OBJET : DECLASSEMENT DES DEUX PARCELLES SECTION AE N°253 ET 254, CONSTRUCTION DES LOGEMENTS ADAPTES

Madame le Maire présente ce projet.

Les deux parcelles section AE N°253, (superficie de 791 mètres carrés) et AE N°254, (superficie de 849 mètres carrés), sont issues de la division de la parcelle section AE N°5 surface de 4.604 mètres carrés.

Ces deux parcelles sont destinées à la vente à Sarthe Habitat dans le cadre de la construction de 12 logements adaptés pour une superficie totale de 1.640 mètres carrés.

Pour information, le reste de la parcelle AE N°5 de 2.964 mètres carrés reste propriété de la commune et est classé dans la parcelle AE N°252.

Le conseil municipal a décidé par délibération N°1 du 30 janvier 2023 de désaffecter ces deux parcelles.

Pour ce faire, elles doivent être au-préalable déclasser du domaine public afin d'être vendues à Sarthe habitat.

Considérant que le déclassement de ces deux parcelles ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation, suivant l'article L 143-3 du Code de la Voirie Routière, l'enquête publique n'est pas nécessaire

Sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- autorise Madame le Maire à faire procéder au déclassement des parcelles Section AE N°253 et 254.
- autorise Madame le Maire à signer tous les documents liés à ce déclassement.

POUR EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE, Carole ROGER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
072-217201797-20230130-02-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/02/2023

MAIRIE DE MALICORNE-SUR-SARTHE 72270

MAIRIE DE MALICORNE-sur-SARTHE - 72270

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 30 JANVIER 2023

Date de convocation : 24 Janvier 2023 Date d'affichage : 24 Janvier 2023

Nombre de conseillers, En exercice : **19** Présents : **15** Votants : **15**

L'an **deux mille vingt-trois**, **le trente janvier 2023 à vingt heures**, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Carole ROGER, Maire.

Etaient présents : Carole ROGER, Xavier MAZERAT, Nathalie LEMARCHAND, Cédric SAINT-JOURS, Véronique FERRAND, Philippe CHOQUET, Charles-André BOYER, Daniel GUÉRIN, Patrick MAUBOUSSIN, ~~Annie-Claude DUPUY~~, Fabienne BUCHOUD, Rémy COUSIN, Caroline LOURDELLE, Virginie MEUNIER, Jean-Michel RUELLE, Clélia CHOTARD, ~~Maïlys TAUGOURDEAU~~, ~~Franck LE NOË~~, ~~Ségolène BÉLANGER~~.

Etaient excusés : Annie-Claude DUPUY et Franck LE NOË.

Etaient absentes non excusées : Maïlys TAUGOURDEAU et Ségolène BÉLANGER

Elu secrétaire en application du Code Général des Collectivités Territoriales : Philippe CHOQUET

3°) OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Madame le Maire présente ce dossier.

En raison des derniers avancements de grade, des radiations des cadres et des promotions internes, le tableau des effectifs sera modifié à compter du 1er février 2023, suppression du poste de rédacteur principal de 1ère classe, (poste à 35 heures), et création d'un poste de rédacteur, (poste à 35 heures).

Sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- autorise Madame le Maire à signer l'arrêté de nomination correspondant,
- décide la modification du tableau des effectifs à compter du 1er février 2023.

Le tableau des emplois modifié à compter du 1er février 2023 est :

CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF au 1er juillet 2022	EFFECTIF au 1er février 2023	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE
SECTEUR ADMINISTRATIF		**5 AGENTS**	**5 AGENTS**	
Attaché principal	A	1	1	1 poste à 35 heures
Rédacteur principal 2ème classe	B	1	1	1 poste à 35 heures
Rédacteur	B	/	1	1 poste à 35 heures
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	1	0	1 poste à 35 heures
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	1	1	1 poste à 35 heures
Adjoint administratif	C	1	1	1 poste à 35 heures
SECTEUR ANIMATION		**2 AGENTS**	**2 AGENTS**	
Adjoint d'animation	C	1	1	1 poste à 35 heures
Adjoint d'animation	C	1	1	1 poste à 22,36 heures

SECTEUR SOCIAL		**1 AGENT**	**1 AGENT**	
Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	C	1	1	1 poste à 35 heures
SECTEUR TECHNIQUE		**8 AGENTS**	**8 AGENTS**	
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	4 dont 1 non pourvu	4 dont 1 non pourvu	4 postes à 35 heures
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	3	3	3 postes à 35 heures
Adjoint technique	C	2	2	2 postes à 35 heures
TOTAL		**16**	**16**	**16**

POUR EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE, Carole ROGER

MAIRIE de MALICORNE-sur-SARTHE 72270

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
072-217201797-20230130-03-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 01/02/2023

MAIRIE DE MALICORNE-sur-SARTHE - 72270

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 30 JANVIER 2023

Date de convocation : 24 Janvier 2023 Date d'affichage : 24 Janvier 2023

Nombre de conseillers, En exercice : **19** Présents : **15** Votants : **15**

L'an **deux mille vingt-trois, le trente janvier 2023 à vingt heures**, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Carole ROGER, Maire.

Etaient présents : Carole ROGER, Xavier MAZERAT, Nathalie LEMARCHAND, Cédric SAINT-JOURS, Véronique FERRAND, Philippe CHOQUET, Charles-André BOYER, Daniel GUÉRIN, Patrick MAUBOUSSIN, ~~Annie-Claude DUPUY~~, Fabienne BUCHOUD, Rémy COUSIN, Caroline LOURDELLE, Virginie MEUNIER, Jean-Michel RUELLE, Clélia CHOTARD, ~~Maïlys TAUGOURDEAU~~, ~~Franck LE NOË~~, ~~Ségolène BÉLANGER~~.

Etaient excusés : Annie-Claude DUPUY et Franck LE NOË.

Etaient absentes non excusées : Maïlys TAUGOURDEAU et Ségolène BÉLANGER

Elu secrétaire en application du Code Général des Collectivités Territoriales : Philippe CHOQUET

4°) OBJET : PROJET D'ŒUVRE LIBRE DANS L'ESPACE PUBLIC

Madame le Maire présente ce dossier.

Pour rappel, en 2022, deux artistes ont été sélectionnés pour réaliser des œuvres dans l'espace public de la Commune. Un premier pignon de la mairie, côté rue Oudinot a été habillé par les artistes du collectif Atelier D&N tandis qu'une installation du plasticien Charles Millot a vu le jour sur les ouvertures d'un ancien moulin situé au port de Malicorne.

Fort du succès de ces deux premières expériences, il est apparu évident de lancer la réflexion autour d'un deuxième acte des œuvres dans l'espace public afin de continuer à donner la parole aux créateurs tout en invitant les futurs promeneurs à un parcours dans la cité pour découvrir différentes œuvres contemporaines en extérieur.

Il ne faut pas oublier que ces fresques dans l'espace public sont une amorce / un élément visible d'une dynamique souhaitée lors de la restitution de l'étude Horwath et qui répond à l'ambition de faire de Malicorne une Cité Faïence et Métiers d'Art.

Une réunion de travail réunissant les élus, Carole ROGER, Xavier MAZERAT, Clélia CHOTARD, Patrick MAUBOUSSIN et les techniciens de l'équipe communautaire, Christelle MARTIN, Alexandra BOULEAU, Aurélie JOUIN et Philippe DAVY DGS, a eu lieu le jeudi 10 octobre 2022 pour réfléchir aux nouveaux sites potentiels à investir. Deux projets ont été identifiés :

1°) PREMIER PROJET :

Ce projet vise à investir le deuxième pignon de la Mairie situé à l'entrée de ville rue Victor Hugo.

Située à l'entrée même de la cité, la fresque murale proposée devra interpeller de manière originale et colorée les passants et habitants, tout en envoyant un signal fort de la présence d'une œuvre d'art urbain en dialogue avec cette cité innovante et moderne.

L'œuvre réalisée en entrée de cité, sera idéalement située et les futurs usagers de la voie verte (prévue à horizon 2024), accèderont précisément dans la Commune par cet axe. La fresque devra refléter le caractère mouvant de la Commune qui cherche à écrire une nouvelle page de l'histoire d'un passé foisonnant autour de la création, son dynamisme par l'idée de mouvement, voire d'immersion du public à travers celle-ci (exemple : fresque de type anamorphose).

CONDITIONS GÉNÉRALES :

Enveloppe proposée pour le pignon de la Mairie = 8 500 euros tout compris comprenant :

- la rémunération de l'artiste ou des artistes, les locations éventuelles de matériel (peintures, élévateur, échafaudages, etc.) et autres frais annexes qui relèvent de l'artiste.

Moyens mis à disposition par la Commune :

- Logement mis à disposition : atelier des créateurs Les Esquisses rue Victor Hugo à Malicorne-sur-Sarthe doté de chambres individuelles, salle de bain et salle à manger communes.

- Soutien logistique possible par un agent technique communal ; s'il y a lieu, préciser les attendus et notamment les attentes quant à l'état du mur avant la pose de l'œuvre.

2°) DEUXIEME PROJET :

Solliciter un regard et une production artistique « libre » dans la Commune.

Afin de promouvoir l'art dans l'espace public, il a été envisagé de faire appel à des artistes ou collectifs d'artistes pour la conception et la réalisation d'une œuvre originale et pérenne en extérieur.

Le projet vise à investir n'importe quel espace public du choix de l'artiste, qu'il soit sur une voie publique ou une propriété communale visible du public, en excluant expressément l'espace privé.

Le mode d'expression plastique est laissé à l'appréciation des candidats. Ils peuvent proposer une œuvre qui sera réalisée avec un ou plusieurs médiums et à partir d'une ou plusieurs techniques. Le ou les artistes fourniront alors les conditions d'entretien de l'œuvre dans son dossier de candidature. L'œuvre doit être prévue pour être pérenne à compter de son installation.

L'œuvre pourra prendre différentes formes dès lors qu'elle sera visible du public :

- Installation au sol
- Œuvre aérienne
- Œuvre sur façade
- Sculpture
- Ou tout autre forme à la suggestion des candidats

Aucun lieu n'a donc été ciblé préalablement. Volontairement, une carte blanche est laissée aux candidats pour donner libre cours à leur proposition, regard dans la cité.

Les candidats devront s'immerger dans la cité, son histoire et les parcours existants pour définir le lieu le plus approprié à la mise en place d'une création (plusieurs simulations d'endroits / variantes pourront donc être proposées).

Enveloppe proposée pour la réalisation de l'œuvre, à hauteur de 18.500 € tout compris comprenant :

- la rémunération de l'artiste ou des artistes
- les locations éventuelles de matériaux et matériels (élévateur, échafaudages, etc.) et autres frais annexes qui relèvent de l'artiste.

Moyens mis à disposition par la Commune :

- Logement mis à disposition : atelier des créateurs Les Esquisses rue Victor Hugo à Malicorne-sur-Sarthe doté de chambres individuelles, salle de bain et salle à manger communes.
- Soutien logistique possible par un agent technique communal. S'il y a lieu, préciser les attendus.

A noter les deux projets prévoient une présélection de 3 artistes/collectifs donnant lieu à un contrat avec une rémunération artistique pour la production d'un plan et ou d'une esquisse, à hauteur de 500 € par artiste ou collectif.

Le budget global consacré à ces deux réalisations est de 30 000 euros.

Le calendrier proposé est le suivant :

- Décembre 2022 : lancement d'un appel à candidatures
- Mercredi 4 janvier 2023 : clôture et dépôt des dossiers de candidatures
  Une centaine de candidatures reçues : 40 pour l'œuvre libre, 60 pour le deuxième pignon de la mairie
- Vendredi 27 janvier 2023 de 11h à 13h à la mairie : comité de sélection de ces œuvres
- Lundi 30 janvier 2023 : présentation des candidatures présélectionnées au conseil municipal,
- Vendredi 3 mars 2023 : rendu des plans et esquisses par les six candidats retenus
- Vendredi 10 mars 2023 : audition des candidats en mairie à partir de 13 h 30,
- Dernière quinzaine de mars (15 jours) : consultation publique et vote des habitants de la CCVS
- Fin mars / Début avril : annonce des deux lauréats,
- Mai/Juin : exécution de l'œuvre,
- 23 juin 2023 : inauguration / Vernissage.

- Philippe CHOQUET demande si ces réalisations ont été inscrites ou pas au budget ? Il précise que le budget est contraint et qu'il est important de faire des choix.
- Véronique FERRAND indique que l'urgence est l'installation d'une climatisation à la MSP, dans le cas contraire, des professionnels de santé pourraient quitter la commune, de plus, il est important de lancer la rénovation thermique sur les bâtiments communaux, Elle regrette que les choses soient imposées.
- Xavier MAZERAT précise que l'opération des œuvres dans l'espace public en 2022, (fresque sur le pignon de de la mairie et vitraux sur les fenêtres des Moulins, côté du port), a été une belle réussite. D'autres éléments majeurs et structurants sont en cours, la signature de l'ORT, (vendredi 27 janvier 2023), les deux études menées actuellement, celle mandatée par la CCVS et menée par le cabinet Futuris, étude stratégique sur l'accueil des artisans et l'autre mandatée par la commune menée par le cabinet Arts des Villes et des Champs et le bureau Pragma Ingénierie sur l'étude de programmation urbaine. Tous ces éléments prouvent une ouverture sur l'extérieur, essentielle pour lui, et sont indispensables pour le bon développement de la commune de Malicorne sur Sarthe.
- Cédric SAINT-JOURS se déclare gêné par la méthode de travail, précise que le rôle du COPIL n'est pas de fixer le montant des futures réalisations et que le COPIL n'est pas un comité de sélection. Par exemple, en urgence, le projet aurait dû porter sur l'aménagement urbain pour l'accueil des vélos à l'horizon de l'ouverture de la future voie verte.
- Xavier MAZERAT indique qu'il travaille pour le développement de la commune de Malicorne sur Sarthe au regard de l'ensemble des projets menés.
- Véronique FERRAND précise que les dépenses doivent être inscrites au budget suivant les capacités financières de la commune. Elle ajoute qu'elle ne souhaite pas qu'une œuvre soit réalisée sur le deuxième pignon de la mairie pour l'instant, afin de ne pas concentrer les œuvres sur le même bâtiment.
- Patrick MAUBOUSSIN précise que les montants prévus pour ces œuvres sont la suite logique de l'étude Cité Faïence et Métiers d'Art lancée en 2020 avec le Cabinet HORWATH, ses conclusions sont dans la synthèse des axes stratégiques de développement sur le positionnement touristique, le développement économique, l'aménagement urbain et l'organisation de la commune. Il ajoute que ce programme de développement de l'attractivité du territoire s'accorde pleinement avec le dispositif PVD Petites Villes de Demain. Enfin, il rappelle que le conseil municipal a été élu en 2020 avec une équipe de conseillers pour travailler ensemble pour le développement harmonieux de la commune. Il précise que la commune a une chance extraordinaire d'être encadrée et aidée par l'ensemble des dispositifs actuels, PVD, ORT, la CCVS qui apporte son ingénierie et toutes les études. Les élus doivent avancer, être inventifs, imaginatifs et travailler dans le cadre de l'intérêt général.
- Madame le Maire précise que le COPIL travaille en amont afin de présenter ses orientations et que ce projet est à ce jour un ensemble de propositions pour le conseil municipal de ce jour. Elle ajoute que ce point peut être débattu à huis-clos ou encore ajourné.
- Clélia CHOTARD trouve dommage d'en arriver là, rappelle les ambitions communes exprimées lors de la constitution de l'équipe municipale lors des élections municipales de 2020 et précise que ces projets sont de beaux projets pour le développement de la commune. Par ailleurs, elle ajoute que l'équipe municipale doit échanger sur ces projets et en parler posément. Elle ajoute que la commune vit un moment charnière, 2 choix sont possibles, soit mettre une croix sur le passé, soit faire vivre et représenter la commune autrement.
- Véronique FERRAND demande une réunion spécifique sur ce projet et précise qu'il est important de composer avec l'ensemble des habitants et leurs attentes, elle regrette d'être mise au pied du mur.
- Charles-André BOYER et Daniel GUÉRIN s'accordent sur la proposition d'une réunion spécifique sur ce projet.
- Xavier MAZERAT rappelle que tous les élus ne sont pas obligés d'être accordés sur tous les dossiers, qu'il est important de ne pas opposer les projets et que la somme proposée pour ces œuvres ne représente qu'un petit pourcentage au regard de l'ensemble du budget communal.
- Cédric SAINT-JOURS exprime l'importance de ne pas caricaturer les questions que se posent certains élus et qu'il est primordial d'accepter les nuances et les avis de tous.

- Caroline LOURDELLE ne se déclare pas opposée à ce projet mais qu'il est également important d'étudier l'ensemble des autres projets, par exemple les travaux de climatisation à la MSP.
- Fabienne BUCHOUD se déclare favorable à ce projet sous réserve que le budget le permette.
- Véronique FERRAND propose de lister les différentes orientations budgétaires et de les présenter lors d'un prochain DOB Débat d'orientations budgétaires en mars.
- Nathalie LEMARCHAND répond qu'il faut faire un DOB rapidement afin de discuter des différents projets, le plus rapidement possible serait l'idéal.
- Madame le Maire demande à Véronique FERRAND de programmer une réunion dédiée au DOB dans les meilleurs délais. Elle ajoute qu'un plan pluriannuel 2023-2026 devra être établi.

Le comité de sélection réuni le vendredi 27 janvier 2023 a retenu 12 candidats, 6 pour chaque projet. Les 12 projets sont présentés à l'assemblée délibérante.

- Jean-Michel RUELLE déclare qu'il n'est pas facile de choisir rapidement parmi les 12 candidatures pré-retenues par le comité de sélection.

Afin que chaque conseiller puisse prendre le temps d'étudier les différents projets, un envoi des 12 fichiers sera adressé dès demain à chaque conseiller.

Sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- décide d'ajourner ce dossier,
- précise qu'une nouvelle présentation des 12 dossiers sera étudiée lors du prochain conseil municipal, précisant que le DOB sera effectué avant cette séance,
- précise que le calendrier prévu sera décalé.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
072-217201797-20230130-04-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/02/2023

POUR EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE, Carole ROGER

MAIRIE de MALICORNE-SUR-SARTHE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
72270

MAIRIE DE MALICORNE-sur-SARTHE - 72270

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 30 JANVIER 2023

Date de convocation : 24 Janvier 2023 Date d'affichage : 24 Janvier 2023

Nombre de conseillers, En exercice : **19** Présents : **15** Votants : **15**

L'an **deux mille vingt-trois**, **le trente janvier 2023 à vingt heures**, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Carole ROGER, Maire.

Etaient présents : Carole ROGER, Xavier MAZERAT, Nathalie LEMARCHAND, Cédric SAINT-JOURS, Véronique FERRAND, Philippe CHOQUET, Charles-André BOYER, Daniel GUÉRIN, Patrick MAUBOUSSIN, ~~Annie-Claude DUPUY~~, Fabienne BUCHOUD, Rémy COUSIN, Caroline LOURDELLE, Virginie MEUNIER, Jean-Michel RUELLE, Clélia CHOTARD, ~~Maïlys TAUGOURDEAU~~, ~~Franck LE NOË~~, ~~Ségolène BÉLANGER~~.

Etaient excusés : Annie-Claude DUPUY et Franck LE NOË.

Etaient absentes non excusées : Maïlys TAUGOURDEAU et Ségolène BÉLANGER

Elu secrétaire en application du Code Général des Collectivités Territoriales : Philippe CHOQUET

5°) OBJET : TARIFS SALLE DES FETES POUR 2024

Madame le Maire présente ce dossier.

Pour rappel, les tarifs de la salle des fêtes à compter du 1er janvier 2023 ont été arrêtés par délibération N°3 du 7 décembre 2021.

Sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de maintenir les tarifs tels que ceux précédemment votés,

- fixe ainsi les conditions d'exploitation et les tarifs de location de la salle des fêtes à partir du 1er janvier 2024,
- chaque association de Malicorne sur Sarthe pourra bénéficier d'une gratuité pour une manifestation par an,
- la réservation de la salle ne sera effective qu'après la signature du contrat et le paiement de 30% d'arrhes, remboursés dans le seul cas du décès du bénéficiaire,
- gratuité pour la Croix-Rouge, les écoles, le collège,
- le Groupe Théâtral Malicornais, gratuité pour 2 week-ends,
- forfait de 49 € par manifestation pour le Club d'Animation Malicornais, sans gratuité,
- accorde à Madame le Maire la possibilité de mettre gracieusement et à titre exceptionnel la salle à disposition pour des actions humanitaires, les réunions des partis politiques dans le cadre des élections et les sépultures civiles,
- une retenue de garantie de 300 € sera demandée au moment de la réservation et restituée dans le délai d'une semaine après vérification de la salle et de ses installations,
- quand le ménage ne sera pas correctement fait (salle balayée et mobilier rangé, sanitaires et cuisine propres) une retenue de 150 € sera mise en place,
- le chauffage sera dû dans tous les cas d'utilisation, y compris lors de la mise à disposition gracieuse, et ce dès la mise en service du chauffage par les services de la municipalité, (forfait de 65 euros).
- une attestation d'assurance en responsabilité civile sera à remettre en mairie à la prise des clés.

PRESTATIONS	MALICORNE	VISITEURS
Conférence, réunion d'information, Assemblée générale d'entreprise	121,00 €	167,00 €
Assemblée générale d'association	44,00 €	65,00 €
Vin d'honneur	70,00 €	100,00 €
Concours de cartes, spectacle, théâtre, loto	128,00 €	178,00 €
Banquet ou buffet d'associations	88,00 €	150,00 €
Banquet privé (une journée)	148,00 €	213,00 €
Banquet privé (soirée et lendemain)	253,00 €	366,00 €
Mariage (une journée)	229,00 €	309,00 €
Mariage (deux jours)	343,00 €	505,00 €
Repas dansant	273,00 €	380,00 €
Bal	206,00 €	386,00 €
Vente au déballage	376,00 €	376,00 €
Chauffage	65,00 €	65,00 €
Retenue de garantie	300,00 €	300,00 €
Retenue pour ménage non fait	150,00 €	150,00 €

POUR EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE, Carole ROGER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
072-217201797-20230130-05-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 01/02/2023

MAIRIE de MALICORNE-sur-SARTHE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
72270

MAIRIE DE MALICORNE-sur-SARTHE - 72270

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 30 JANVIER 2023

Date de convocation : 24 Janvier 2023 Date d'affichage : 24 Janvier 2023

Nombre de conseillers, En exercice : **19** Présents : **15** Votants : **15**

L'an **deux mille vingt-trois**, **le trente janvier 2023 à vingt heures**, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Carole ROGER, Maire.

Etaient présents : Carole ROGER, Xavier MAZERAT, Nathalie LEMARCHAND, Cédric SAINT-JOURS, Véronique FERRAND, Philippe CHOQUET, Charles-André BOYER, Daniel GUÉRIN, Patrick MAUBOUSSIN, ~~Annie-Claude DUPUY~~, Fabienne BUCHOUD, Rémy COUSIN, Caroline LOURDELLE, Virginie MEUNIER, Jean-Michel RUELLE, Clélia CHOTARD, ~~Maïlys TAUGOURDEAU~~, ~~Franck LE NOË~~, ~~Ségolène BÉLANGER~~.

Etaient excusés : Annie-Claude DUPUY et Franck LE NOË.

Etaient absentes non excusées : Maïlys TAUGOURDEAU et Ségolène BÉLANGER

Elu secrétaire en application du Code Général des Collectivités Territoriales : Philippe CHOQUET

6°) OBJET : AVENANT POUR TEMPS DE TRAVAIL DE VIRGINIE DAVIERE A LA SPL

Madame le Maire présente ce dossier.

Pour rappel, suivant la délibération N°4 du 14 novembre 2022, Virginie DAVIERE, agent affecté au secteur tourisme et mis à disposition à la SPL, qui était à 80% a été réintégrée à 100% à compter du 1er novembre 2022, suite à sa demande par courrier du 28 juillet 2022. Parallèlement, la SPL étudiait un temps de travail à taux plein de cet agent dans sa structure.

Par courrier en date du 11 janvier 2023, la SPL a proposé à Virginie DAVIERE une mise à disposition à temps plein, proposition que l'agent a accepté en date du 26 janvier 2023.

Par conséquence, un avenant à la convention entre la SPL et la commune, précisant cette mise à disposition, doit être établi.

Sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- autorise Madame le Maire à signer un avenant pour une mise à disposition de Virginie DAVIERE à la SPL à temps plein,
- précise que conformément aux modalités de durée et de renouvellement fixées par la première convention, l'avenant prendra effet au 1er février 2023 jusqu'au 14 Octobre 2024 (cette dernière date étant la fin du second renouvellement de la mise à disposition de 3 ans),
- précise qu'un exemplaire de cet avenant sera envoyé à la CCVS pour information, considérant que la convention de mise à disposition de services signée entre la CCVS et la commune suite au transfert de la compétence «Promotion du tourisme par la création d'office de tourisme» reste en vigueur, convention signée le 15 novembre 2021 valable du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2026.

POUR EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE, Carole ROGER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
072-217201797-20230130-06-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 01/02/2023

MAIRIE de MALICORNE-sur-SARTHE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
72270

MAIRIE DE MALICORNE-sur-SARTHE - 72270

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 30 JANVIER 2023

Date de convocation : 24 Janvier 2023 Date d'affichage : 24 Janvier 2023

Nombre de conseillers, En exercice : **19** Présents : **15** Votants : **15**

L'an **deux mille vingt-trois**, **le trente janvier 2023 à vingt heures**, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Carole ROGER, Maire.

Etaient présents : Carole ROGER, Xavier MAZERAT, Nathalie LEMARCHAND, Cédric SAINT-JOURS, Véronique FERRAND, Philippe CHOQUET, Charles-André BOYER, Daniel GUÉRIN, Patrick MAUBOUSSIN, ~~Annie-Claude DUPUY~~, Fabienne BUCHOUD, Rémy COUSIN, Caroline LOURDELLE, Virginie MEUNIER, Jean-Michel RUELLE, Clélia CHOTARD, ~~Maïlys TAUGOURDEAU~~, ~~Franck LE NOË~~, ~~Ségolène BÉLANGER~~.

Etaient excusés : Annie-Claude DUPUY et Franck LE NOË.

Etaient absentes non excusées : Maïlys TAUGOURDEAU et Ségolène BÉLANGER

Elu secrétaire en application du Code Général des Collectivités Territoriales : Philippe CHOQUET

7°) OBJET : OUVERTURE DES CREDITS POUR LES DEPENSES NOUVELLES D'INVESTISSEMENT

Madame le Maire présente ce projet.

Une délibération spéciale doit être prise lorsque certaines dépenses nouvelles doivent être mandatées avant le vote du budget 2023 :

Si une dépense nouvelle d'investissement intervient avant le vote du budget, celle-ci doit faire l'objet d'une délibération, après le 1er janvier 2023, conformément à l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales qui prévoit "Jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits. Cette délibération permettant d'ouvrir les crédits pour mandater des dépenses d'investissement nouvelles, avant le vote du budget, est prise lorsque la dépense est précisément définie. Elle indiquera les éléments suivants :

- le chapitre ou l'opération concernée,
- l'article budgétaire sur lequel la dépense sera mandatée,
- le montant,
- le libellé de la dépense avec la désignation précise de l'achat.

Le montant total de ces dépenses ne doit pas dépasser le quart des crédits des dépenses d'investissement (hors compte 16), ouverts au budget 2022 et les crédits ouverts par cette délibération seront repris au budget 2023.

Cette délibération ne peut être générale et doit être prise uniquement si nécessaire.

POUR EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE, Carole ROGER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
072-217201797-20230130-07-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 01/02/2023

MAIRIE de MALICORNE-sur-SARTHE 72270

MAIRIE DE MALICORNE-sur-SARTHE - 72270

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 30 JANVIER 2023

Date de convocation : 24 Janvier 2023 Date d'affichage : 24 Janvier 2023

Nombre de conseillers, En exercice : **19** Présents : **15** Votants : **15**

L'an **deux mille vingt-trois**, **le trente janvier 2023 à vingt heures**, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Carole ROGER, Maire.

Etaient présents : Carole ROGER, Xavier MAZERAT, Nathalie LEMARCHAND, Cédric SAINT-JOURS, Véronique FERRAND, Philippe CHOQUET, Charles-André BOYER, Daniel GUÉRIN, Patrick MAUBOUSSIN, ~~Annie-Claude DUPUY~~, Fabienne BUCHOUD, Rémy COUSIN, Caroline LOURDELLE, Virginie MEUNIER, Jean-Michel RUELLE, Clélia CHOTARD, ~~Maïlys TAUGOURDEAU~~, ~~Franck LE NOË~~, ~~Ségolène BÉLANGER~~.

Etaient excusés : Annie-Claude DUPUY et Franck LE NOË.

Etaient absentes non excusées : Maïlys TAUGOURDEAU et Ségolène BÉLANGER

Elu secrétaire en application du Code Général des Collectivités Territoriales : Philippe CHOQUET

8°) OBJET : CHOIX DU LOGO POUR LES PANNEAUX DES LIEUX-DITS

Madame le Maire présente ce projet.

Un nouveau logo a été réalisé par la commune en 2022, ce nouveau logo présente plusieurs déclinaisons possibles. Il semble judicieux que ce nouveau logo soit appliqué sur l'ensemble des panneaux des lieux-dits de la commune, soit environ 250 panneaux. Deux modèles sont possibles, un modèle institutionnel avec le texte «Malicorne sur Sarthe / Créateurs-Novateurs» et un autre modèle plus artistique et créatif avec une seule lettre, le M de Malicorne sur Sarthe. Les dimensions de l'autocollant qui sera collé sur chaque panneau fait environ 9 centimètres carrés. Deux modèles à taille réelle sont présentés.

Le conseil municipal, après avoir voté : 10 voix pour le logo modèle institutionnel avec le texte «Malicorne sur Sarthe / Créateurs-Novateurs» et 5 voix pour le modèle plus artistique et créatif avec une seule lettre, le M de Malicorne sur Sarthe

- décide de retenir le logo modèle institutionnel avec le texte «Malicorne sur Sarthe / Créateurs-Novateurs» pour les panneaux des lieux-dits,
- autorise Madame le Maire à demander les devis de réalisation et à engager cette dépense.

POUR EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE, Carole ROGER

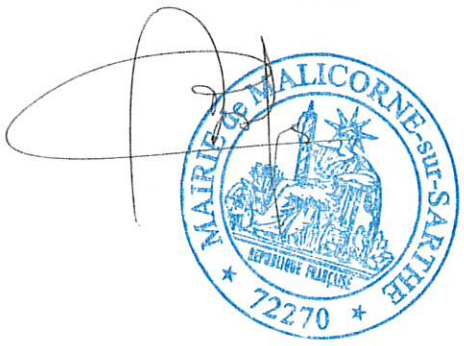

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
072-217201797-20230130-08-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 01/02/2023

MAIRIE DE MALICORNE-sur-SARTHE - 72270

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 30 JANVIER 2023

Date de convocation : 24 Janvier 2023 Date d'affichage : 24 Janvier 2023

Nombre de conseillers, En exercice : **19** Présents : **15** Votants : **15**

L'an **deux mille vingt-trois**, **le trente janvier 2023 à vingt heures**, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Carole ROGER, Maire.

Etaient présents : Carole ROGER, Xavier MAZERAT, Nathalie LEMARCHAND, Cédric SAINT-JOURS, Véronique FERRAND, Philippe CHOQUET, Charles-André BOYER, Daniel GUÉRIN, Patrick MAUBOUSSIN, ~~Annie-Claude DUPUY~~, Fabienne BUCHOUD, Rémy COUSIN, Caroline LOURDELLE, Virginie MEUNIER, Jean-Michel RUELLE, Clélia CHOTARD, ~~Maïlys TAUGOURDEAU~~, ~~Franck LE NOË~~, ~~Ségolène BÉLANGER~~.

Etaient excusés : Annie-Claude DUPUY et Franck LE NOË.

Etaient absentes non excusées : Maïlys TAUGOURDEAU et Ségolène BÉLANGER

Elu secrétaire en application du Code Général des Collectivités Territoriales : Philippe CHOQUET

9°) OBJET : FACTURATION DE L'ENTREPRISE COLAS POUR LES TRAVAUX DU PORT

Madame le Maire présente ce projet.

Un rappel du dossier des travaux du port est présenté.

Les travaux liés au marché signé avec l'entreprise COLAS le 21 septembre 2020 d'un montant de 58.269,60 euros HT, ont commencé le 25 octobre 2021 et les travaux ont été stoppés le jeudi 28 octobre 2021 après l'effondrement du quai.

La commune a mandaté l'entreprise FONDASOL afin de réaliser une nouvelle étude géotechnique composée de deux missions, une mission G5, diagnostic géotechnique sur l'ouvrage existant et une mission G2PRO, étude géotechnique de conception.

En date du 24 octobre 2022, l'entreprise COLAS a présenté un nouveau devis d'un montant de 63.957,50 euros H.T, pour la réalisation des travaux avec des murs béton en L en remplacement des palplanches initialement prévues. Ce nouveau devis a été accepté en date du 7 novembre 2022 par la collectivité, précisant que ce nouveau devis annulait et remplaçait le devis initial de 58.269,60 euros HT, objet du marché signé.

Afin d'avoir un état des lieux précis avant la reprise des travaux, à la demande de la commune, un constat d'huissier a été réalisé le lundi 14 novembre 2022 par le cabinet Venisse – Ferreira De Carvalho et Associés de La Flèche.

Suivant ce nouveau devis, l'entreprise COLAS a réalisé les travaux en novembre 2022, la facture finale de 62.131,25 euros correspondant à l'ensemble des travaux a été mandaté par la commune en date du 5 décembre 2022.

Suite à une rencontre avec Monsieur Victor CHEVAL, responsable d'agence, en mairie avec les élus, le vendredi 13 janvier 2023, l'entreprise COLAS présente une autre situation de 8.472,40 euros HT le 18 janvier 2023, travaux correspondant au premier devis du mois d'octobre 2021.

Sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- décide de ne pas honorer la situation supplémentaire demandée par l'entreprise COLAS de 8.472,50 euros considérant que le devis signé en octobre 2022 a remplacé le devis initial.

POUR EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE, Carole ROGER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
072-217201797-20230130-09-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/02/2023

MAIRIE de MALICORNE-sur-SARTHE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
72270

MAIRIE DE MALICORNE-sur-SARTHE - 72270

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 30 JANVIER 2023

Date de convocation : 24 Janvier 2023 Date d'affichage : 24 Janvier 2023

Nombre de conseillers, En exercice : **19** Présents : **15** Votants : **15**

L'an **deux mille vingt-trois**, **le trente janvier 2023 à vingt heures**, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Carole ROGER, Maire.

Etaient présents : Carole ROGER, Xavier MAZERAT, Nathalie LEMARCHAND, Cédric SAINT-JOURS, Véronique FERRAND, Philippe CHOQUET, Charles-André BOYER, Daniel GUÉRIN, Patrick MAUBOUSSIN, ~~Annie-Claude DUPUY~~, Fabienne BUCHOUD, Rémy COUSIN, Caroline LOURDELLE, Virginie MEUNIER, Jean-Michel RUELLE, Clélia CHOTARD, ~~Maïlys TAUGOURDEAU~~, ~~Franck LE NOË~~, ~~Ségolène BÉLANGER~~.

Etaient excusés : Annie-Claude DUPUY et Franck LE NOË.

Etaient absentes non excusées : Maïlys TAUGOURDEAU et Ségolène BÉLANGER

Elu secrétaire en application du Code Général des Collectivités Territoriales : Philippe CHOQUET

10°) OBJET : MONTANT DU LOYER POUR LE BATIMENT DES ESQUISSES

Madame le Maire présente ce projet.

Le bâtiment des Esquisses, atelier de créateurs, mis à la disposition des artistes en résidence, était géré jusqu'au 30 septembre 2022 par la CCVS. Afin de simplifier, les démarches et les contacts avec les futurs artistes en résidence, la gestion sera dorénavant entièrement du ressort de la commune. Le loyer mensuel doit être fixé.

Sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- décide de fixer le loyer à 150 euros mensuel, (prix identique à celui des années précédentes),
- précise que ce loyer est compris toutes charges, (électricité, eau et téléphone),
- précise que la durée minimum de location sera d'un mois,
- précise que la période de location sera du 1er avril au 30 septembre chaque année,
- autorise Madame le Maire à signer les contrats de location sur cette base.

POUR EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE, Carole ROGER

MAIRIE de MALICORNE-sur-SARTHE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
72270

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
072-217201797-20230130-10-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/02/2023

MAIRIE DE MALICORNE-sur-SARTHE - 72270

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 30 JANVIER 2023

Date de convocation : 24 Janvier 2023 Date d'affichage : 24 Janvier 2023

Nombre de conseillers, En exercice : **19** Présents : **15** Votants : **15**

L'an **deux mille vingt-trois**, **le trente janvier 2023 à vingt heures**, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Carole ROGER, Maire.

Etaient présents : Carole ROGER, Xavier MAZERAT, Nathalie LEMARCHAND, Cédric SAINT-JOURS, Véronique FERRAND, Philippe CHOQUET, Charles-André BOYER, Daniel GUÉRIN, Patrick MAUBOUSSIN, ~~Annie-Claude DUPUY~~, Fabienne BUCHOUD, Rémy COUSIN, Caroline LOURDELLE, Virginie MEUNIER, Jean-Michel RUELLE, Clélia CHOTARD, ~~Maïlys TAUGOURDEAU~~, ~~Franck LE NOË~~, ~~Ségolène BÉLANGER~~.

Etaient excusés : Annie-Claude DUPUY et Franck LE NOË.

Etaient absentes non excusées : Maïlys TAUGOURDEAU et Ségolène BÉLANGER

Elu secrétaire en application du Code Général des Collectivités Territoriales : Philippe CHOQUET

11°) OBJET : CONVENTION AVEC LA CCVS, LOCAL DE STOCKAGE AUX SERVICES TECHNIQUES POUR LE MATERIEL ENFANCE-JEUNESSE

Madame le Maire présente ce projet.

Monsieur Romain LAFOUX, responsable du Pôle Education à la CCVS a sollicité la mairie afin d'étudier la faisabilité d'une mise à disposition d'un local de stockage dans les bâtiments des services techniques afin de conserver sur la commune tout le matériel nécessaire pour l'activité du centre de loisirs estival. Leur souhait est d'obtenir environ 15 mètres linéaires de stockage dans un local avec un accès autonome. Une visite s'est déroulée sur site le mercredi 14 décembre 2022 à 14 heures. Le local, situé dans les services techniques, indépendant et fermé, utilisé en partie par l'office du tourisme serait un lieu idéal. Ce stockage permettrait de stocker en un seul lieu l'ensemble du matériel utilisé pour les activités du centre de loisirs estival, à ce jour, le stockage se fait en deux lieux, le grenier de l'école Bernard Palissy, (petit matériel), et les locaux des services techniques de la CCVS, (matériel de camping).

Sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- décide de mettre à disposition à titre gracieux un local dans le bâtiment des services techniques au 36 rue Bernard Palissy,
- précise qu'un jeu de 2 clés sera remis à Monsieur LAFOUX,
- autorise Madame le Maire à signer la convention de cette mise à disposition.

POUR EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE, Carole ROGER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
072-217201797-20230130-11-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/02/2023

MAIRIE de MALICORNE-sur-SARTHE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
72270